

Conseil de la Métropole du 26 juin 2023

Vœu du groupe

Réforme France Travail

Intervention de Catherine DUPUY

Conseillère métropolitaine Plateau-Nord

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président, chers collègues,

La réforme « France travail » fut annoncé par Emmanuel MACRON lors de la dernière campagne pour les élections présidentielles.

Pour mettre en œuvre cette réforme, le Haut commissaire à l'Emploi, Thibaut Guilluy a rédigé un rapport de préfiguration : "L'objectif est de mieux connaître et accompagner les personnes sans emploi pour un retour plus rapide au travail", avait résumé M. Guilluy, un retour aujourd'hui freiné par "un fonctionnement en silos générant 'trous dans la raquette', 'doublons' et 'ruptures de parcours'".

Un avant projet de loi a été présenté par le Gouvernement. Il prévoit la création d'un "réseau France Travail", constitué par l'Etat, Pôle emploi, les missions locales (jeunes), Cap emploi (personnes handicapées), les collectivités territoriales, les organismes et associations d'insertion, les CAF, etc. Ils assureront les missions "d'accueil, d'orientation, d'accompagnement, de formation, d'insertion, de placement des personnes recherchant un emploi ou rencontrant des difficultés sociales".

Un projet de loi sera présenté en Conseil des ministres en juin avant une première lecture sans doute au Sénat. Le projet de loi intégrera "des procédures et des critères communs" pour l'inscription et l'orientation; "un socle commun de services au bénéfice des personnes et des employeurs"; "des indicateurs communs de pilotage et d'évaluation".

Parmi les organismes impactés, les Missions locales ont un rôle particulier auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Or comme l'a relevé l'Union Nationale des Missions Locales, ainsi que des élus nationaux à l'image de Guillaume Gontard, sénateur écologiste de l'Isère et Martine Berthet, députée LR de Savoie, cette spécificité d'accueil direct serait perdue tant par une

concurrence avec les autres acteurs que par l'introduction d'un algorithme d'orientation dont on peut s'interroger sur la capacité d'analyse sans rencontre humaine.

Par ailleurs, le public jeune étant un public particulier au regard notamment des conditions familiales et de scolarité, il apparaît indispensable que la stratégie partenariale préserve aux missions locales jeunes un rôle d'animateur sur les questions de jeunesse au regard de leur expertise particulière.

Dans ce contexte, il est important pour le gouvernement de prendre en compte les expériences locales dans la construction de "France Travail" et de préserver le travail des missions locales. Pour cela, nous proposons un vœu de soutien au travail du réseau des Missions locales.